

dodis.ch/40106

Entretien du Chef du DPF, le Conseiller fédéral Graber, avec le Secrétaire général Waldheim le 11 avril 1973 à Genève¹

RENCONTRE AVEC M. WALDHEIM

Très confidentiel

[Berne,] 13 avril 1973

1. Bureaux du GRP

Dans une lettre récente, M^{me} Binh a demandé au Secrétaire général² de pouvoir accréditer un observateur à New York. Il n'y était pas question de Genève. Le Secrétaire général a fait répondre oralement qu'il voyait mal la possibilité de donner suite à cette demande, façon discrète de mentionner l'opposition du Gouvernement américain. Une allusion a, semble-t-il, été faite dans cette réponse à une liaison à Genève pour les problèmes d'ordre humanitaire. L'ONU a laissé ainsi une porte entrouverte. À New York, l'ONU peut motiver son refus en s'abritant derrière le pays de siège. Ce motif, comme l'a précisé M. Thalmann, ne pourrait être opposé en Suisse. M. Waldheim observe que le GRP ne peut espérer obtenir un statut dans les institutions spécialisées dont le Vietnam du Sud est membre. Seule l'ONU elle-même, où Saïgon n'est qu'observateur, pourrait entrer en ligne de compte.

2. Situation financière

Dans l'immédiat, elle n'inspire pas d'inquiétude, des contributions volontaires, en dernier lieu du Japon, ayant permis une stabilisation provisoire. À plus long terme, la situation demeure préoccupante. Pour pallier aux pertes de change, on examine s'il serait possible d'inviter les membres à verser leur contribution, notamment au PNUD, dans une monnaie telle que le franc suisse. M. Graber observe que l'irresponsabilité des petits contributeurs en matière financière est une cause de discrédit de l'ONU dans l'opinion publique suisse.³ Le Secrétaire général en convient, il cite à titre d'exemple la tentative des pays en développement de partager entre les membres le montant économisé sur le dernier budget. Il s'efforce, au

¹ CH-BAR#E2001E-01#1987/78#2400* (B.15.11.1), DDS, vol. 26, doc. 12. Cette notice confidentielle de l'entretien du 11 avril 1973 à Genève entre le Chef du DPF, le Conseiller fédéral Pierre Graber, et le Secrétaire général des Nations Unies, Kurt Waldheim, est rédigée le 13 avril 1973 par le Chef-suppléant de la Direction des organisations internationales du DPF, François Pictet. Des copies de cette notice sont envoyées au Service politique Est, à l'Ambassadeur Bernard Turrettini de la Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies à New York, ainsi qu'à l'Ambassadeur Jean Humbert de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

² Kurt Waldheim.

³ Cf. la notice de la Direction des organisations internationales du DPF d'août 1973, dodis.ch/40131.

cours de ses voyages, de modérer les ambitions des gouvernements en les mettant en garde contre ce qu'il appelle un suicide de l'Organisation.

3. Afrique du Sud

W[aldheim] remercie le Chef du Département pour son aide dans la recherche d'un représentant permanent en Namibie. Les circonstances étaient exceptionnellement difficiles et M. Escher a fait tout ce qui était possible.⁴ Pretoria continue de mettre les bâtons dans les roues en cherchant à gagner du temps. Sa propre mission n'a encore permis aucun progrès malgré la bonne volonté que manifeste personnellement M. Müller qui n'a toutefois pas une influence suffisante sur le Premier Ministre. En privé, beaucoup de gouvernements africains se disent acquis au dialogue,⁵ mais si l'Afrique du Sud ne fait pas un pas en avant, W[aldheim] devra envisager «d'arrêter les frais».

4. Siège

Il est acquis que le PNUD et l'UNICEF demeureront à New York, les Américains ayant très clairement manifesté leur volonté sur ce point. La décision de renoncer au transfert⁶ de la Division des droits de l'homme est provisoire: elle a été dictée par la constatation qu'à la suite de la dévaluation du dollar, l'amortissement des frais de transfert, prévu en cinq ans, devient impossible, en sorte que le statu quo demeurerait la formule la meilleur marché.⁷ La prochaine Assemblée générale devra prendre une décision. En attendant, l'Office garde les locaux en réserve. Le choix de Nairobi pour le Secrétariat de l'environnement n'est qu'un premier pas vers une décentralisation accrue des Nations Unies.⁸ Ce mouvement inévitable contient en germe le risque d'une désaffectation des grandes puissances.⁹ W[aldheim] rend hommage à l'accueil de Genève dont la situation vraiment centrale est beaucoup plus satisfaisante que celle de New York.¹⁰

4 Sur la mission de l'Ambassadeur Alfred Escher en tant qu'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Namibie en 1972, cf. DDS, vol. 25, doc. 86, dodis.ch/35680, en particulier la note 21, et doc. 146, dodis.ch/35579, en particulier la note 12.

5 Cf. par exemple le rapport politique N° 5 de l'Ambassadeur de Suisse à Pretoria, Theodor Curchod, du 3 mars 1975, dodis.ch/40256.

6 Sur le rôle pionnier du Secrétaire général Waldheim dans cette décision, cf. la lettre de l'Ambassadeur Turrettini au Chef de la Direction des organisations internationales du DPF, René Keller, du 1^{er} novembre 1972 dans les dossiers CH-BAR#E2003A#1984/84#1773* (o.715.11) et CH-BAR#E2210.5#1992/34#34* (710.311).

7 Cf. le télégramme N° 89 de l'Ambassadeur Turrettini au DPF du 3 avril 1973 dans le dossier CH-BAR#E2210.5#1993/30#253* (713.360).

8 Cf. à ce sujet les dossiers CH-BAR#E2003A#1988/15#1531* (o.713.842) et CH-BAR#E2003A#1990/3#1594* (o.713.842).

9 Cf. le dossier CH-BAR#E2003A#1988/15#1543* (o.715.11).

10 Sur les interventions du Secrétaire général Waldheim pour le transfert de la Division des droits de l'homme à Genève, cf. le télégramme N° 310 de l'Ambassadeur Turrettini au DPF du 5 novembre 1973 dans le dossier CH-BAR#E2210.5#1993/30#82* (710.40), ainsi que la circulaire du DPF aux ambassades de Suisse du 16 décembre 1975 dans le dossier CH-BAR#E2003A#1988/15#1546* (o.715.21.Uch). Cf. également DDS, vol. 24, doc. 143, dodis.ch/33201, note 11, et dodis.ch/40151.

5. Corée du Nord

W[aldheim] confirme que la Corée du Nord cherche à obtenir la dissolution de la Commission pour l'unification et la reconstruction de la Corée (UNCURK). Le chef¹¹ de la délégation nord-coréenne à Paris lui a dit, en février, que la dissolution de la Commission d'armistice et de la NNSC serait l'étape suivante. W[aldheim] doute d'une dissolution de l'UNCURK car, comme l'a montré le vote d'ajournement de la dernière Assemblée générale, une forte majorité d'États souhaite son maintien. Le Secrétaire général ne serait personnellement pas fâché de sa disparition, car elle est une charge pour l'Organisation et symbolise un «abus du drapeau de l'ONU par une grande puissance».

L'établissement de relations diplomatiques entre la Suède et la Corée du Nord¹² sera sans effet sur la NNSC dont l'avenir dépend d'abord de Washington, qui attache une très grande importance à son maintien. La Corée cherche à entrer dans les institutions spécialisées dont la Corée du Sud est déjà membre, c'est une évolution très intéressante. En revanche, elle n'a pas l'intention d'adhérer à l'ONU, car ce serait compromettre l'unification de la péninsule. Chou En-Lai a dit au Secrétaire général que l'adhésion de la Corée à l'ONU n'est pas urgente et qu'elle peut attendre la réunification.

6. Vietnam¹³

La maintien de l'UNCURK est une des raisons de la méfiance du Vietnam du Nord envers l'ONU. Pour Hanoï, l'ONU est un instrument des États-Unis. Ayant obtenu le départ des Américains du Vietnam du Sud, Hanoï ne veut pas les délier de leurs responsabilités en leur donnant la possibilité de les repasser à l'ONU. C'est le langage que lui a tenu Chou En-Lai. Les relations d'Hanoï avec le Secrétaire général sont par contre confiantes, en raison de la position qu'il avait personnellement prise notamment à propos des bombardements des digues. La méfiance vis-à-vis de l'ONU, qu'Hanoï connaît très mal, frappe aussi les institutions spécialisées auxquelles le Vietnam du Nord n'envisage pas encore d'adhérer. W[aldheim] est «très sceptique» quant aux chances d'une paix durable en Indochine. Il doute que le Président Thieu ait le pouvoir de se maintenir. Le Secrétaire général est satisfait de la manière dont les Nations Unies ont été associées à la Conférence de Paris. Il avait été prévenu, depuis plusieurs mois, qu'il n'était pas question qu'il signe les accords. La presse s'est livrée sur ce point à des commentaires fantaisistes. Le Canada, qui désirait une présence des Nations Unies dans le mécanisme de contrôle, a contribué à créer un malentendu.

Au Cambodge, W[aldheim] n'exclut pas un arrangement entre Lon Nol et Sihanouk. Les USA, qui ne sont sans doute pas prêts à soutenir le régime actuel jusqu'au bout, pourraient y avoir un intérêt, tout comme la Chine.

7. Allemagnes

L'adhésion des deux Allemagnes n'est plus qu'une formalité. La question est de savoir s'il y aura ou non une assemblée extraordinaire. Bonn ne le souhaite pas

11 Park Youn Pyong.

12 Cf. DDS, vol. 26, doc. 8, dodis.ch/39285.

13 Cf. DDS, vol. 26, doc. 147, dodis.ch/39140.

et W[aldheim] ne croit pas que l'URSS tiendra à susciter une confrontation. Il est possible que M. Brandt se rende à New York pendant l'Assemblée.

8. Chypre

W[aldheim] se dit très préoccupé, les pourparlers entre les communautés ne marquent pas de progrès. Il a fait savoir à Athènes et à Ankara qu'il envisage de proposer au Conseil de sécurité, à la fin de l'année, s'il n'y a pas de résultat concret d'ici là, une réduction substantielle de l'UNFICYP.¹⁴ L'ONU ne maintiendrait dans l'île que des observateurs. Les contributeurs, les États-Unis comme les Scandinaves, sont las de soutenir une entreprise dont on ne voit pas la fin.

9. Proche-Orient¹⁵

Ce point est abordé brièvement en fin de conversation. L'horizon est toujours bouché. Israël n'est pas disposé à négocier. Le Caire est prêt à négocier sur tous les points pour autant qu'il n'y ait aucun abandon de territoire (force internationale à Sharm el Sheikh, corridor international). Si aucun progrès n'était réalisé d'ici l'Assemblée générale, le Secrétaire général reprendrait ses efforts.

¹⁴ Sur la contribution financière de la Suisse à l'UNFICYP, cf. le PVCF N° 1851 du 7 novembre 1973, dodis.ch/38809.

¹⁵ Sur le conflit au Proche-Orient, cf. DDS, vol. 26, doc. 22, dodis.ch/39248, note 2.